Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_046-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Délibération n°2026_046

10) Budget principal de la Ville - subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale - ajustement des montants pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **22 juin 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Mohamed HIRECH, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Barbara NUGOU, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Hervé DUNOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Emilie RIDOUX (donne pouvoir à M. Mikaël NIZAN), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Anthony DOMINGUES), M. Guillaume BOUTARD (donne pouvoir à Mme Martine PELLE)

Absent·e·s : /

M. Mohamed HIRECH remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 28
Nombre de conseillers votants	: 35

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_046-DE

FINANCES

10) Budget principal de la Ville - subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale - ajustement des montants pour l'exercice 2026

Mme Carole CANETTE, Maire, expose

Par délibération n°2025/103 du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale, dont une subvention d'un montant de 109 350€ pour le budget annexe de la résidence autonomie Ambroise-Croizat, au titre de l'exercice 2026.

Dans le cadre du budget supplémentaire, au regard des résultats repris et de l'exécution du budget annexe, il convient de diminuer cette subvention d'équilibre. Une diminution à hauteur de 50 000 € est proposée, portant son montant au titre de l'année 2026 à hauteur de 59 350 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R123-25,

Vu l'avis de la commission Ressources du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- fixe le montant de la subvention d'équilibre attribuée au budget annexe de la Résidence Autonomie pour personnes âgées (RAPA) Ambroise-Croizat à 59 350,00 € au titre de l'année 2026.

Adopté à la majorité par 29 voix pour et
5 voix contre : Mme DINIZ, M. VITEUR, M. DOMINGUES, M. SILLY, M. FAUCONNIER
1 ne prenant pas part au vote : Mme LOISEAU

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 02 JUIL. 2026

Pour la Maire,

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Par délégation
Le directeur général adjoint
Emmanuel Buze

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : *02/07/2026*
Publié le : *03/07/2026*

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr